

TABLEAU DES CRITERES CLASSANTS

NIVEAUX ET POSITIONS	Contenu de l'activité	Autonomie et initiative	Technicité	Formation, adaptation et expérience
Niveau I: <i>position 1</i>	Travaux de simple exécution selon des consignes précises	Contrôle constant	Sans mise en oeuvre de connaissances particulières	Simple adaptation aux conditions générales de travail
<i>position 2</i>	Travaux simples, sans difficultés particulières	Contrôle fréquent, Initiatives élémentaires. Responsable de leur bonne exécution	Première spécialisation dans l'emploi	Initiation professionnelle
Niveau II	Travaux courants de sa spécialité réalisés à partir de directives générales	Contrôle ponctuel, Initiative dans le choix des moyens	Connaissances techniques de base de son métier. Respect des règles professionnelles	Formation professionnelle reconnue (diplôme bâtiment de niveau V de l'Education nationale) ou expérience équivalente
Niveau III: <i>position 1</i>	Travaux de son métier réalisés à partir de directives, pouvant impliquer la lecture de plans et la tenue de documents d'exécution s'y rapportant. Peut être assisté d'autres ouvriers en principe de qualification moindre	Responsable de leur bonne réalisation, sous contrôle de bonne fin. Sur instructions de l'encadrement, fonctions ponctuelles de représentation simple ayant trait à l'exécution du travail quotidien	Bonnes connaissances professionnelles	Formation professionnelle reconnue (diplôme bâtiment de niveau IV de l'Education nationale) ou expérience équivalente. Peut transmettre ponctuellement son expérience
<i>position 2</i>	Travaux délicats de son métier réalisés à partir d'instructions générales	Dispose d'une certaine autonomie, sous contrôle de bonne fin. Est à même de prendre des initiatives se rapportant à la réalisation des travaux qui lui sont confiés	Très bonnes connaissances professionnelles	Formation professionnelle reconnue (diplôme bâtiment de niveau IV de l'Education nationale) et/ou expérience équivalente. Tutorat éventuel des apprentis et des nouveaux embauchés

Niveau IV: <i>position 1</i>	A partir de directives d'organisation générale: travaux complexes de son métier ou organise le travail des ouvriers constituant l'équipe appelée à l'assister et en assure la conduite	Autonomie dans son métier exercée sous l'autorité de sa hiérarchie. Initiatives relatives à la réalisation technique des tâches à effectuer. Missions de représentation correspondantes	Parfaite maîtrise de son métier et technicité affirmées. Capable de diversifier ses connaissances professionnelles, y compris dans techniques connexes	Formation professionnelle reconnue (diplôme bâtiment de niveau IV de l'Education nationale) et/ou solide expérience. S'adapte aux techniques et équipements nouveaux, notamment par une formation continue appropriée. Tutorat éventuel des apprentis et des nouveaux embauchés
<i>position 2</i>	Travaux les plus délicats de son métier ou assure de manière permanente la conduite et l'animation d'une équipe composée d'ouvriers de tous niveaux	Large autonomie dans son métier. Dans la limite des attributions définies par le chef d'entreprise, sous l'autorité de sa hiérarchie et dans le cadre de ses fonctions, responsabilités dans la réalisation des travaux et missions de représentation auprès des tiers	Parfaite maîtrise de son métier et connaissance de techniques connexes, lui permettant d'assurer les travaux relevant de celles-ci	Formation professionnelle reconnue (diplôme bâtiment de niveau IV de l'Education nationale) et/ou très solide expérience. S'adapte de manière constante aux techniques et équipements nouveaux, notamment par une formation continue appropriée. Tutorat éventuel des apprentis et des nouveaux embauchés